



# Chèzeneuve

Conseil Municipal du 28 janvier 2019

13 conseillers présents. Absents : Sandrine Hans, Grégory Toussaint.  
Secrétaire de séance : Guy Barnier

Tél. 04.74.28.21.24 - Email:mairie.chezeneuve@wanadoo.fr - Site internet: www.chezeneuve.fr

## 1 Plan Local d'Urbanisme

Il était prévu l'approbation du PLU lors de ce conseil, mais cette démarche est encore une fois reportée car nous sommes dans l'attente d'une décision des services de l'état.

## 2 Délibération « Classe Verte »

Un séjour du 4 au 9 mars est organisé dans la Drôme par les enseignantes des classes de CE2, CM1, CM2. Les deux communes de Chèzeneuve et Crachier décident d'attribuer une somme de 30,00€ par élèves.

## 3 Fonds de concours CAPI

Afin de favoriser l'investissement des communes, la CAPI nous avait attribué un fonds de concours de 66 000€ sur 3 ans. Il reste 19 000€, le conseil décide de l'attribuer au financement des travaux de sécurisation de la RD23.

## 4 Information Décision du Maire

Le maire informe les membres du conseil de la modification budgétaire suivante : transfert de la somme de 1 300€ du chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) au chapitre 012 (Charges de personnel).

## 5 Renouvellement de la Convention Conseil en Énergie Partagée

Le conseil accepte de renouveler cette convention avec la CAPI. En 2018, nous constatons une baisse significative de la consommation électrique dans les bâtiments communaux par rapport à 2017. Le coût de ce service est d'environ 350€/an pour la commune (0.62€/habitants). Il est aussi décidé de souscrire à l'option supplémentaire « qualité de l'air » pour le contrôle de l'atmosphère de l'école.

## 6 Délibération « Impasse de la Graillère »

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, toutes les voies doivent être nommées. La voie qui accède « au Radar » est située sur les territoires de Four et de Chèzeneuve. Suite à la demande de la commune de Four, le conseil donne son accord pour appeler cette voie « Impasse de la Graillère » sur toute sa longueur.

## 7 Renouvellement du copieur de la mairie

Le contrat du copieur actuel étant arrivé à échéance, 6 fournisseurs ont été contactés. Le conseil décide de choisir la société Jet Copieurs de Bourgoin-Jallieu pour un appareil d'un montant de 4032.00€ TTC. De plus, le coût unitaire des photocopies sera inférieur par rapport au prestataire précédent.

## 8 Approbation du Compte Administratif

En raison d'un problème informatique, l'approbation du CA est reportée à la prochaine réunion du conseil.

## 9 Questions diverses

### **Aménagement de la salle de restauration scolaire :**

Dans l'attente de l'attribution d'une subvention du département, le début des travaux est reporté au 15 avril et ils devraient être terminés le 17 mai. Des dispositions sont prises pour l'utilisation de la salle d'animation durant cette période.

**Divagation des animaux domestiques :** il est rappelé à tous leurs propriétaires que la divagation de leur animal est interdite et est punie par la loi.

**Grand Débat National :** un cahier de doléances est disponible en mairie aux heures d'ouverture au public.

### Agenda

- **Samedi 2 février, soirée jeux, à partir de 17h 30**, à la salle d'animation, organisée par le comité des fêtes
- **Lundi 4 février, après-midi jeux, à 14h 30**, petite salle derrière l'église organisé par le CCAS
- **Vendredi 8 mars, « CAPI CONTES », à 18h 30**, salle d'animation
- **Samedi 30 mars, nettoyage de printemps**, accueil à partir de 9h00, au local technique